

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 35-255-1918 portant fixation de la taxe additionnelle a l'impôt des patentes destines a la chambre de commerce.

n° 35-255-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 janvier 1918

Numéro JO
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro
31 janvier 1918

VISAS

Le Gouverneur p. 1 de la Côte Française des Somalis et Dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 de applicable à la Cofonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 25 mai 1912 portant création d'une Chambre de Commerce à ta Côte Française des Somalis, notamrienut Farliele 19 ainsi concu; Il est pourvu aux dépenses de la Chambre au moveu d'une imposition additionnelle au principal de la contribution des patentes .

TEXTE INTÉGRAL

Article prennerr.. L'imposition additionnel le au principal de la contribution des patentes, prévue par Particle 49 du décret précité du 25 mai est finée pour l'année 1918 à dix pour cent ou dix centinaes pour un france, Art. 2, — Le présent arrêté: sera enregistre, communiqué et publié partout où besoin sera,

GEFERIAUD